



# Déclaration préalable de la CGT-RATP

## 2<sup>ème</sup> séance de négociation tripartite

« Réforme des régimes spéciaux de retraite »

Paris, le 29 novembre 2007

Nous souhaitons entamer cette seconde séance de négociations en revenant sur les modalités de traitement que l'entreprise prévoit quant aux retenues salariales suite aux dernières journées d'action.

Deux options s'ouvrent à vous :

- Soit les retenues salariales s'effectuent intégralement sur la paye du mois de décembre,
- Soit elles sont étalées dans le temps.

Le message qui ressortira des dispositions prises sera révélateur du climat que l'entreprise et le gouvernement souhaitent instaurer au sein de notre entreprise publique qui ne peut être guidé par un esprit de « *revanche* » et qui pénaliserait plus que nécessaire des familles entières en cette fin d'année.

Jusqu'au plus haut niveau de l'état, les déclarations d'apaisement et la volonté de « *sortir d'un conflit sans le sentiment pour chacun de perdre la face* » ne peuvent rester des formules incantatoires du président de la République.

Pour ces raisons et parce que nous considérons que l'entreprise n'a rien à gagner dans l'expression de ressentiments à son égard, nous réitérons notre demande d'un étalement des retenues salariales suite aux mouvements de grèves initiés depuis le 14 novembre.

D'autre part et pour revenir plus précisément sur ce qui nous réunit aujourd'hui, il nous apparaît que les propositions amenées par la direction de l'entreprise et le gouvernement au travers ses représentants au cours de chaque séance ne constituent pas des éléments figés et peuvent être de nature à être évoqués tout au long du processus de négociation qui se finalisera, lui, mi-décembre.

En effet, chacune des mesures proposées ne peut s'apprécier qu'au regard de l'ensemble des propositions mises sur la table dans leur globalité. De plus, les éléments économiques, les impacts sociaux et les considérations réglementaires avancés par chaque composante de la négociation se doivent d'être vérifiés par chaque organisation syndicale, cela ne peut se faire dans une réaction ou prise de position immédiate qui engagerait pour la suite des discussions.

Pour cette raison, aucune de nos séances ne peut être considérée comme conclusive avant la synthèse de l'ensemble des propositions avancées et la communication des « *coûts* » engagés par les différents dispositifs.

Il était convenu à ce que la direction de l'entreprise communique à l'ensemble des organisations syndicales, en amont des séances de négociations, l'ensemble des éléments constitutifs de la négociation, au regard des thèmes abordés afin de permettre à chaque composante autour de la table d'appréhender au mieux l'ensemble des paramètres. Ce principe, confirmé par courrier, est également prévu dans les dispositions du droit syndical à la RATP. À ce titre, nous demandons expressément à la direction de tenir cet engagement.

Enfin, et avant d'aborder les points à l'ordre du jour, nous voulons préciser certaines de nos revendications contenues dans les points évoqués lundi dernier, notamment :

- La mise en place de mesure de « *péréquation* » dans les protocoles « *carrières* » afin de permettre aux pensions de progresser en fonction des évolutions des grilles des agents actifs de leur secteur d'origine.
- Une mesure nouvelle d'obtention de points au titre du départ à la retraite qui pourrait être modulable suivant le moment où l'agent fait valoir ses droits à la retraite,
- Une revalorisation, dès 2007, du taux des pensions de réversion.

Nous réaffirmons la nécessité :

- d'un raccourcissement du calendrier d'intégration de la « *compensation cotisations retraites* » dans l'assiette des cotisations,
- d'une revalorisation du dernier échelon actuellement en vigueur dans l'entreprise, afin de permettre aux agents bénéficiant des tableaux A et B de partir en retraite dès l'obtention de la « *double condition* » dans les dispositions d'aujourd'hui.

Enfin, la question du pouvoir d'achat est posée avec force dans notre pays, celle-ci n'est pas sans lien et sans conséquence sur ce qui nous amène à négociations aujourd'hui ; dans ce cadre, nous demandons la mise en œuvre d'une revalorisation salariale à la RATP au-delà des dispositions prévues par le protocole 2007/2009 qui, elles, sont en deçà du niveau de l'inflation.

Chacun d'entre nous est en capacité d'apprécier le niveau d'exigence et les attentes que portent les agents sur ces négociations qui restent sous leur contrôle comme sous celui du mouvement social qui est « *suspendu* » et dont les suites seront conditionnées aux éléments résultant de la négociation dans sa globalité.